

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ,**

Qu'une séance extraordinaire du conseil municipal sera tenue le 9 novembre 2023 à 19 h 30
dont l'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet de règlement 482-23 modifiant le règlement numéro 469-23 relatif à la démolition
d'immeubles de la municipalité de Saint-Urbain-Premier
4. Levée de l'assemblée

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 3^{ème} jour de novembre 2023.



Charles Whissell
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 3^{ème} jour de novembre 2023 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^{ème} jour de novembre 2023.



Charles Whissell
Directeur général